



Précautions sanitaires en temps de CoViD-19 par section sportive Reprise d'activité sportive - 2020-21

Aquagym et natation

AQUA-GYM et NATATION (plus de dix ans)

- L'encadrement porte un masque en permanence ;
- Un registre des présences à la piscine est tenu (dirigeants et accompagnants compris) pour assurer un suivi des éventuels foyers de contamination ;
- Retirer ses chaussures à l'entrée du vestiaire ;
- Se changer dans le vestiaire et poser son masque. Celui-ci doit être rangé dans un sac plastique, lui-même rangé dans un sac étanche où sont rassemblées toutes les affaires. Ce sac est apporté au bord du bassin ;
- Se rendre aux douches sans précipitation les uns derrière les autres ;
- Respecter une distance de deux mètres entre chaque participant ;
- Prendre une douche savonnée avant d'accéder au bassin. De même, après le cours avant de rejoindre les vestiaires ;
- Remettre son masque au rhabillage ;
- Le passage au sèche-cheveux est interdit ;
- Chaque adhérent doit signer l'acte d'engagement responsable, faute de quoi son inscription à l'aqua gym sera invalidée.

NATATION (moins de dix ans)

- L'encadrement porte un masque en permanence sauf si la distanciation de 2 mètres est respectée ;
- Un registre des présences à la piscine est tenu (dirigeants et accompagnants compris) pour assurer un suivi des éventuels foyers de contamination ;
- Retirer ses chaussures à l'entrée du vestiaire ;
- L'accompagnant (un seul par enfant) porte un masque. Il aide au déshabillage et attend que l'enfant soit pris en charge par l'enseignant puis il quitte le vestiaire, descend au rez-de-chaussée ou quitte l'établissement ;
- L'enseignant s'occupe alors du passage sous la douche et du passage aux toilettes ;
- Cinq minutes avant la fin du cours, l'enseignant descend au rez-de-chaussée du gymnase chercher l'accompagnant. Celui-ci récupérera l'enfant, l'aidera à se rhabiller et quittera rapidement le vestiaire ;
- Le passage au sèche-cheveux est interdit ;
- Chaque responsable légal doit signer l'acte d'engagement responsable pour son enfant, faute de quoi son inscription à la natation sera invalidée.

Documents à remplir ou à fournir lors de l'adhésion :

- enveloppe d'adhésion ;
- photo d'identité (deux pour la natation) ;
- certificat médical ;
- formulaire RGPD et conditions générales d'inscription ;
- acte d'engagement responsable en temps de CoViD-19 - reprise saison sportive 2020-2021 ;
- règlement intérieur spécifiques à l'activité.

Paris, le :

Signature :